Vice-présidence
Formation et Vie Universitaire
Université de Rouen Normandie

Affaire suivie par
David Leroy
0608966217
david.leroy@univ-rouen.fr

Rouen, le 26 juin 2024

Note d'information

Objet : Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) AAP2

1. Orientations de l'Université de Rouen Normandie

La CVEC vise à favoriser « l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation l'article L. 841-5 qui crée **« *une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention* ».**
La réglementation prévoit que la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) reversée à l'Université de Rouen Normandie par le CROUS de Normandie, soit 45€ par étudiant, est destinée à abonder :

✓ d'une part le Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Étudiante (30%),
✓ d'autre part le budget du service de Médecine Préventive Universitaire (15%).
✓ et enfin un budget consacré au **développement de projets portés par les composantes ou services de l'Université.**

Les thématiques relevant de la CVEC issues de la circulaire 2019-029 du 21 mars 2019 sont :

✓ **Santé des étudiants : prévention et accès aux soins,**
✓ Accompagnement social des étudiants, incluant le développement associatif,
✓ **Pratique sportive des étudiants et activités de bien-être,**
✓ Art et culture,
✓ **Accueil des étudiants**

Et également,
✓ Favoriser le bien-être étudiant : espaces de détente, des salles de travail, espaces de repos…

Dans **la mesure du possible**, ils intègrent également une **dimension développement durable**.
Ces projets peuvent concerner des dépenses de fonctionnement y compris de la masse salariale à condition qu'il s'agisse de vacations ou de contrats de durée limitée (aucune création de poste pérenne sur les crédits de la CVEC n'est possible, toute demande d'emploi de contractuel de courte durée devra se traduire par une priorité donnée lors d'une prochaine campagne d'emploi. Dans ce cas il est à noter que ces supports viendraient alors en déduction du plafond d'emploi 1) ; des dépenses d'investissement. De même, les projets peuvent avoir un caractère ponctuel ou pluriannuel. Dans ce cas, le plan de financement est précisé.

2. Formulaire de préparation de l'appel à projet

Un formulaire a été déposé sur la plateforme « Démarches Simplifiées », destiné aux acteurs universitaires, au mois d'avril. Ce formulaire permet aux porteurs de projets de compléter les différents points attendus par la commission et d'exposer leurs projets. Le formulaire était composé des items suivants :

Intitulé du projet	
Thématique principale	- Accueil, - Sociale - Culturelle, - Sanitaire, - Sportive, - Développement durable.
Porteur(s) Préciser les porteurs associés et leur affectation (service soutien, composante, campus, études)	
Etudiants ciblés	
Description générale	
Actions	Les dispositifs de coordination doivent être explicités. Le calendrier prévisionnel doit être précisé.
Budget général	
Budget par action : - Masse salariale (préciser) - Fonctionnement - Investissement (devis à joindre)	
Dispositifs d'évaluation prévus / Indicateurs retenus	
Date de Validation du Conseil de service le cas échéant / Conseil(s) de composante(s)	

3. Calendrier

L'appel à projets a été lancé le 16 Avril 2024 et les dossiers devaient être déposés sur la plateforme au plus tard le 17 Mai 2024. Les projets étaient déposés sur la plateforme « Démarches Simplifiées » après validation par les conseils de gestion ou de service.

La Commission CVEC s'est réunie le 7 juin dans le cadre du second appel à projets avec analyse préalable par les différents membres de la commission. Sur 76 projets déposés, 72 ont été présentés à la commission ; 4 projets ayant été écartés pour cause d'inéligibilités.

La liste des projets déposés dans le cadre du second appel à projets (AAP2) :

Titre du projet	Avis commission	Remarques	Montant total proposé par la commission CVEC	Total investissement	Total fonctionnement	Total Personnels
Aménagement du hall du Cetaps UFR Staps	Refus	Projet présenté pour la 3ème fois accès trop restreint	0,00 €	- €	- €	- €
Aménagement Hall d'accueil Espace Michel Serres	Favorable		5 692,37 €	5 692,37 €	- €	- €
Pauses conviviales à l'IUT	Favorable	Prestation via marché	1 220,43 €	- €	1 220,43 €	- €
Aménagement du hall Delapille UFR STAPS	Favorable		10 039,46 €	10 039,46 €	- €	- €
Réaménagement de la salle de travail en groupe de la BU Formation des enseignants	Favorable	Sauf cablage	7 214,64 €	7 159,93 €	54,71 €	- €
Petit déjeuner d'accueil en SHS	Favorable	Sans Goodies	8 072,20 €	- €	8 072,20 €	- €
Petits déjeuners ou goûters de rentrée PASTEUR	Favorable		11 000,00 €	- €	11 000,00 €	- €
Achat de tables extérieures	Favorable		3 280,50 €	3 280,50 €	- €	- €
Achat de tables et tabourets hauts	Favorable		7 957,26 €	7 957,26 €	- €	- €
aménagement espace de convialité R+1 de la MdU	Favorable		13 527,78 €	- €	13 527,78 €	- €
Aménagement extérieur MdU	Favorable		15 484,20 €	15 484,20 €	- €	- €
Aménagement extérieurs site du Madrillet	Favorable		4 708,80 €	4 708,80 €	- €	- €
Aménagement intérieurs site de MSA et du Madrillet	Favorable		48 231,68 €	47 580,28 €	651,40 €	- €
Aménagement de l'espace d'accueil et de restauration du Technicum (Bâtiment 43)	Favorable		11 579,76 €	2 836,93 €	8 742,83 €	- €
Action « Bienvenue à l'Université » -	Favorable		219,10 €	- €	219,10 €	- €
L'image dans la communication	Favorable		25 000,00 €	- €	25 000,00 €	- €
Picto Access	Favorable		659,70 €	- €	659,70 €	- €
L'Université, c'est aussi de la Recherche	Refus	A retravailler pour la prochaine commission	0,00 €	- €	4 815,10 €	- €
Bienvenue à l'Université	Favorable		76 473,80 €	- €	69 473,80 €	7 000,00 €
Accueil petit déjeuner pré-rentrée	Favorable		12 000,00 €	- €	12 000,00 €	- €
Co-financement projet ARE 22ARE082 - Projet Accueil	Refus	Dissociation entre ARE et CVEC nécessaire	0,00 €	- €	- €	- €
Campus en Scène 2024	Favorable		56 533,52 €	- €	56 533,52 €	- €
Accueil petit déjeuner solidaire	Favorable		6 164,28 €	- €	5 742,54 €	421,74 €
Bienvenue à l'université, Journée d'accueil des étudiants de M1	Favorable		2 910,26 €	- €	2 910,26 €	- €
Amélioration des conditions de vie des étudiants sur la pause méridienne	Favorable		2 144,87 €	2 144,87 €	- €	- €
Les techniciennes de l'ombre	Favorable	Sans les Goodies mètres	3 770,59 €	- €	2 913,79 €	856,80 €
Équipements d'action culturelle à la BU d'Évreux	Favorable		21 414,51 €	21 414,51 €	- €	- €
Itinéraires artistiques	Favorable		13 880,70 €	- €	13 880,70 €	- €
Tremplin Phénix des étudiant.e.s du Campus Evreux	Favorable		4 500,00 €	- €	4 500,00 €	- €
Lectures-Rencontres par la compagnie Une Chambre à soi	Favorable		1 800,00 €	- €	1 800,00 €	- €
poste de coordination culturelle - reconduction	Favorable		63 998,00 €	- €	- €	63 998,00 €
Rentrée Culturelle 2024	Favorable		19 315,85 €	- €	16 964,55 €	2 351,30 €
Atelier Entofood - Minus Farm	Favorable		1 524,00 €	- €	1 524,00 €	- €
Installation Sonore immersive : Les siestes botaniques par les Coulisses de la Nature	Favorable		7 650,00 €	- €	7 650,00 €	- €
Atelier Terrarium : Mimimosa	Favorable		950,00 €	- €	950,00 €	- €
Atelier Cuisine locale : La Cantine	Favorable		928,00 €	- €	928,00 €	- €
Tournée Tremplin Phénix Normandie 2024	Favorable		3 502,92 €	- €	1 499,96 €	2 002,96 €
Rendez-vous de l'envers du décor – Carte Culture	Favorable		1 700,75 €	- €	1 700,75 €	- €
Frédéric Jouhannet – Solo (création 2024) – Les Vibrants Défricheurs	Favorable		1 291,74 €	- €	1 291,74 €	- €
Les machines à tours automatiques – Cie Le Phalène	Favorable		4 106,82 €	- €	3 528,48 €	578,34 €
Ouate ! – Les Vibrants Défricheurs / Antoine Berland	Favorable		2 326,60 €	- €	2 326,60 €	- €
Lance-moi en l'air – Cie L'Eolienne	Favorable		1 971,55 €	- €	1 971,55 €	- €
Masterclass, un partage des savoirs	Favorable		8 280,00 €	- €	1 680,00 €	6 600,00 €
Les ambassadeurs	Favorable		9 093,00 €	- €	- €	18 156,00 €
Résidence de création Laure LEDOUX phase création	Favorable		10 566,64 €	- €	10 566,64 €	- €
Ateliers Arts Vivants	Reserve	Détails MAO	12 312,00 €	3 976,00 €	8 336,00 €	- €
1er cycle d'ateliers arts visuels : photos argentiques et photos de studio	Favorable		5 674,70 €	- €	5 160,62 €	514,08 €
Ateliers 3ème cycle : Arts plastiques et P(art)cours	Favorable		4 633,56 €	- €	3 819,60 €	813,96 €
A tire d'ailes (atelier oiseaux)	Favorable		520,00 €	- €	520,00 €	- €
Rencontre avec Fred Duval, scènariste de bandes dessinées	Favorable		376,96 €	- €	376,96 €	- €
Le manège et les tipis mikado	Favorable	Refexion sur la durée	17 449,51 €	- €	17 449,51 €	- €
Renouvellement Atelier Photo	Favorable	Exposition sur les autres campus	3 310,00 €	- €	3 310,00 €	- €
2ème cycle d'atelier arts visuels - Atelier bande dessinée et Atelier Dessin	Favorable		8 274,20 €	- €	6 025,00 €	2 249,20 €
Actions culturelles Maison des Langues	Refus	Pas de concertation avec la culture, ni à qui s'adresse les actions	0,00 €	- €	- €	- €

Implantation de totems interactifs sur les oiseaux des campus	Favorable	Lien fait avec la DRI ?	11 032,80 €	11 032,80 €	- €	- €
Animation de l'atelier Tiers Lieu	Favorable	2 étudiants pour l'animation	19 681,00 €	- €	2 081,00 €	17 600,00 €
Déploiement du réseau d'ambassadeurs et ambassadrices de la transition écologique	Reservé	oui pour 7 étudiants	13 494,60 €	- €	- €	13 494,60 €
Fabrication de marmites norvégiennes	Refus	Trop éloigné du besoin étudiant	0,00 €	- €	- €	- €
réglons ça - IUT Rouen site MSA	Favorable	Installation dans un lieu mixte si possible (marché groupé?)	989,12 €	989,12 €	- €	- €
Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles chez les étudiants, Campus Santé, Rouen	Favorable	Remplacé clé USB et stylo par Tote bag, alarme et protection	55 391,69 €	- €	44 165,09 €	11 226,60 €
Recharges distributeurs protections hygièniques	Favorable		1 589,61 €	- €	1 589,61 €	- €
Concevoir un tiers lieu de repos	Favorable		4 048,27 €	4 048,27 €	- €	- €
Parlons Sang Peurs	Favorable	sans distribution	6 090,00 €	- €	3 747,00 €	2 343,00 €
Noël des étudiants 2024	Favorable	flyers max et changement d'intitulé	2 379,00 €	- €	2 089,00 €	290,00 €
petits déjeuners réunions de pré-rentrées Licence 1	Favorable		4 060,00 €	- €	4 060,00 €	- €
petits déjeuners bien etre	Favorable		3 800,00 €	- €	3 800,00 €	- €
Cabines acoustiques	Favorable		19 180,00 €	22 180,00 €	- €	- €
Espace solidaire	Favorable		4 771,68 €	164,97 €	4 606,71 €	- €
Bien être et comportements de santé chez les étudiants : actions de prévention sur le Campus Santé	Favorable		5 100,00 €	- €	5 100,00 €	- €
Cours Langage des signes	Favorable		3 480 €	- €	3 480,00 €	- €
Salle ESPORT 2025	Favorable		26 846,26 €	- €	433,26 €	26 413,00 €
Cohésion et pratique sportive	Refus	Pas dans le démarche vie de campus de l'établissement	0,00 €	- €	- €	- €
			747 171,24 €			

Un projet émanant de l'hôpital La Musse nous a été adressé à l'issue de la commission CVEC CROUS. Il concerne l'achat de mobilier à destination des étudiants pour un montant de 8 272.08€.

Enfin, dans le cadre de la commission CVEC a été discuté et validé un projet complémentaire porté par l'établissement. Ce projet s'inscrit dans une dynamique commune à tous les services et visera à répondre à un besoin de premier ordre :

- « Distributions de culottes menstruelles » : 84 947€

Budget CVEC 2024	2 152 000,00 €
Nombres d'étudiants inscrits sur l'année universitaire 2023/2024	30 756,00 €
Part FSDIE	396 752,00 €
Part SSE	198 248,00 €
Reste disponible pour les appels à projets	1 557 000€
Part projets antérieurs et AAP1	687 661,00 €
Avis favorable en commission CVEC pour l'AAP 2	747 172,00 € Dont 590 873,82€ en 2024
Projet établissement : Distribution de culottes menstruelles	84 947,00 €
Projet la Musse	8 072,08 €
Reste année 2024	185 446.1€

ANNEXES

Rappel réglementaire :

Article L841-5 du Code de l'Education
Créé par LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 - art. 12 (V)
I - Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur (…).
Les associations d'étudiants mentionnées à l'article L. 811-3 du présent code et, dans chaque établissement, les représentants des étudiants au conseil d'administration et dans les autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement.
II - La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.
(En cas de pluri inscription, la CVEC n'est due qu'une fois)

Liste des publics assujettis et exonérés :

ASSUJETTIS	Apprentis Inscrits en CPGE Inscrits en IFSI Inscrits dans les DU et préparations aux concours Etudiants en 3è cycle de médecine Reprises d'études non financées (aucun contrat ou convention n'a été établi) Etudiants sous régimes particuliers (salariés, hauts niveaux, chargés de famille, en situation de handicap, en césure) ou sous statut de handicap FSTG inscrits à l'ESPE Etudiants étrangers qui, dans le cadre d'une convention, suivent leur scolarité en France et paient leurs droits d'inscription en France Etudiants erasmus inscrits dans un établissement français (flux sortant)
ASSUJETIS MAIS EXONERES (AVEC JUSTIFICATIF)	Bénéficiaires de bourses sur critères sociaux (CROUS et Régions) Bénéficiaires d'allocations annuelles Réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire Demandeurs d'asile avec droit à se maintenir sur le territoire
NON ASSUJETTIS	Etudiants erasmus dans la mesure ou leur inscription principale se fait dans une université étrangère (flux entrant)
HORS PERIMETRE DE LA LOI – NON CONCERNES	Stagiaires de la FC (selon définition note DGESIP 2014-011 du 20/02/2014) : - Reprises d'études financées et pour lesquelles un contrat ou une convention a été établie. - Contrats de professionnalisation. - Candidats à la VAE/VAPP. Toute autre typologie de publics si inscrits sur la base d'un contrat ou d'une convention de formation (selon définition note DGESIP 2014-011 du 20/02/2014) .

Composition de la commission, validée par la CFVU du 8 Février 2019 :

VPE
VP CAC élu au Pilotage et Qualité des Formations et Vie Étudiante
VP CAC élue au Conseil Académique en charge de la Culture
Directeur du SUAPS
Directeur de la DEPE
Directrice du SUMPS
Directrice de la Culture

Les directeurs des services peuvent être représentés par un membre de la direction dont ils ont la charge.

Le représentant étudiant de la commission CASIE issu du CA
2 représentants étudiants du conseil des sports, 2 représentants étudiants de la CFVU élus à la commission CASIE, 2 représentants étudiants du CAC élus à la commission culture.
3 personnels représentants de la CFVU, élus au conseil des sports, en commission culture et en commission CASIE.
Ces représentants sont désignés au sein de leur commission d'origine.

Invités avec voix consultative :
Directrice de la Communication
Directrice du SCD
Directeur de la DAF
Directrice du CROUS

Missions de la commission :

La commission CVEC assure la répartition du produit de la CVEC selon les missions prévues à l'article L841-5 du code de l'éducation.
Cette répartition est faite au regard de projets déposés par différents acteurs universitaires.
La commission CVEC établit chaque année un bilan d'utilisation des sommes allouées. Ce bilan est validé en CFVU avant transmission au MESRI.

Présidence
Vice-présidence CFVU
Direction Générale des services
Affaire suivie par :
Victorine MENDY
Responsable des Instances
DEPE
Affaire suivie par :
Marjorie CESNE
secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU
5 juillet 2024 - URN
Décision n°CFVU-2023-75

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 20 votants, dont 9 membres représentés.

Deuxième appel à projets dans le cadre CVEC[1] 2023-2024 : bilan

- Vu la note en annexe

Approbation du bilan du deuxième appel à projets CVEC 2023-2024

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve le bilan du deuxième appel à projets CVEC 2023-2024.

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON

[1] Contribution à la Vie Etudiante et de Campus